

Garnich, le 4 juin 2026



## AVIS DE PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2026 le conseil communal a approuvé conformément à l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain le lotissement d'un terrain sis au lieu-dit « Rue Pfaffenthal », numéro cadastral 526/1449 de la section D de Dahlem en trois lots distincts suivant projet de lotissement du 7 mai 2026 établi par TERRA G.O. S.à r.l., géomètre officiel, réf. : 2026031GARN.

Le lotissement est publié et affiché par la présente en application de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

La décision et le plan de lotissement sont à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Mention de la décision et de sa publication sera faite au Mémorial.

En exécution de l'article 16 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours devant les juridictions de l'ordre administratif peut être introduit contre la présente décision dans les trois mois qui suivent la publication ou, à défaut de publication, de la notification ou du jour où le requérant en a eu connaissance.

Sonia FISCHER-FANTINI,  
Bourgmestre

Mireille SCHMIT,  
Secrétaire communale

